

# LA VESGRE : une rivière à préserver

## Au fil du temps

**Fortement liés à l'implantation humaine, les cours d'eau sont des éléments structurants du territoire.** Ils ont notamment joué un rôle déterminant, dès le Moyen-Âge, dans le développement des ateliers pré-industriels (minoterie, scierie, forge, tannerie, etc.) par l'exploitation de l'énergie hydraulique.

**L'exploitation de l'énergie hydraulique s'étant particulièrement développée dans notre région, nos cours d'eau font actuellement partie des plus aménagés en France, avec en moyenne un moulin tous les 3 km.**

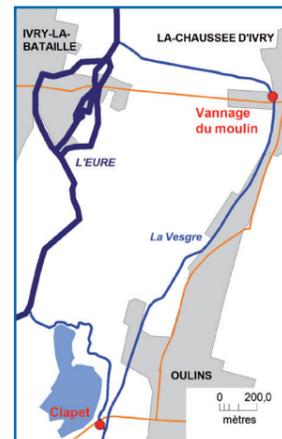
A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'apparition de nouvelles formes d'énergie a fait s'effondrer l'intérêt économique de ces moulins, et seuls quelques-uns ont été reconvertis pour produire de la petite hydroélectricité.

*C'est le cas du moulin de La Chaussée-d'Ivry qui alimentait l'éclairage de la rue principale jusque dans les années 1985.*

*Construite au fil de l'eau, la retenue d'eau de ce moulin était contrôlée par **deux ouvrages mobiles** :*



Le clapet d'Oulins (avant travaux)



Le vannage de La Chaussée-d'Ivry (avant travaux)

*Depuis, plus aucun moulin sur la Vesgre n'utilise l'énergie hydraulique pour laquelle ils ont été construits à l'origine et ont été transformés la plupart du temps en habitations.*

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la forte dégradation des milieux aquatiques (pollution, artificialisation, etc.) devient de plus en plus préoccupante. Avec l'évolution des connaissances naît une prise de conscience des services évidents rendus par les cours d'eau. Cela oblige à changer radicalement les pratiques de gestion, jusqu'alors principalement hydrauliques et toujours plus artificielles.

Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, le principe d'une gestion intégrée (comprenant la dimension hydraulique mais aussi physique, chimique et biologique) à l'échelle des bassins versants s'impose progressivement.

Restaurer l'équilibre et la biodiversité des milieux aquatiques est une nécessité pour maintenir les usages et faire face aux défis qui nous attendent.

Ainsi, des enjeux de préservation et de restauration de la qualité des milieux aquatiques ont été définis par l'Europe et sa Directive cadre sur l'eau de 2000 (DCE).

### Travaux réalisés durant l'été 2015 par :

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal de la Basse Vesgre (28260)

Maître d'œuvre : Bureau d'étude CE3E (27180)

Réalisation des travaux : Entreprise LAFOSSE ET FILS (14940)

Avec le soutien de : Les mairies de La Chaussée-d'Ivry et d'Oulins, les Services de l'État (ONEMA28, DDT28), la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques d'Eure-et-Loir (FDPPMA28), l'AAPPMA La Goujonnette

Ces travaux ont bénéficié du soutien financier de



## Au fil de l'eau

Pour survivre, la faune aquatique a besoin de se déplacer au cours de son existence, que ce soit à la recherche de nourriture, d'une zone de repos ou d'abris, d'un partenaire ou d'un site de reproduction adéquat.

Or les ouvrages hydrauliques (comme les barrages, les vannages, les turbines, etc.) représentent des obstacles difficiles, voire impossibles, à franchir.

L'aménagement des ouvrages hydrauliques du moulin de La Chaussée-d'Ivry (vannage) et d'Oulins (clapet) permet de **rétablir la circulation piscicole** entre l'Eure et la Vesgre **sur plus de 6 km.**

Ces rampes empierrées permettent aux poissons de remonter la rivière (montaison) et de la descendre (dévalaison) grâce à trois aménagements adaptés aux différentes capacités de nage des poissons présents sur la Vesgre :

1 Dalles avec microplots adaptées à la reptation de l'anguille



2 Macroplots provoquant les turbulences nécessaires au déplacement des bons nageurs



3 Pierres enchâssées réduisant suffisamment le courant de fond pour permettre la remontée des poissons aux faibles capacités de nage



Le vannage de La Chaussée-d'Ivry (après travaux)

Ce type d'aménagement représente une solution parmi d'autres permettant de rétablir la libre circulation piscicole et d'améliorer la qualité du cours d'eau.

Ce projet est le fruit d'une collaboration avec les différents intervenants et toujours avec l'accord des propriétaires des ouvrages. Il s'agit d'une solution intermédiaire représentant le meilleur compromis entre la restauration de la rivière, le maintien des usages et le coût des travaux.

Ces aménagements ne libèrent pas complètement l'écoulement de l'eau et n'améliorent que partiellement le transport des sédiments.

Or l'abaissement de la hauteur d'eau retenue par les ouvrages participe tout autant à la restauration des rivières par :

- l'amélioration du transport solide. Les sédiments (fines, sables, graviers, galets, etc.) charriés par les cours d'eau sont essentiels à l'équilibre hydromorphologique et écologique. Une rivière est un écoulement d'eau transportant des matériaux.

- la dynamisation des écoulements qui permet de retrouver un écosystème d'eau vive, notamment grâce au décolmatage des fonds (désenvasement) laissant réapparaître un fond minéral indispensable à la reproduction de nombreux poissons de rivière qui y déposent leurs œufs.